



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 50 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Assistance à la lutte antimines

## Assistance à la lutte antimines

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant d'août 2015 à juillet 2017, est soumis en application de la résolution 70/80 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de cette résolution, y compris sur les politiques adoptées et les activités menées par le système des Nations Unies dans ce domaine.

2. Le rapport présente les activités et les réalisations des 12 entités des Nations Unies, y compris le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines<sup>1</sup>, qui est présidé par le Service de la lutte antimines de l'ONU. Plus précisément, il dresse un tableau des progrès accomplis au regard des objectifs de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. L'élaboration d'une stratégie de suivi commencera en 2018.

3. L'année 2017 marque le vingtième anniversaire de la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) et de la création du Service de la lutte antimines et du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines. Suivant une approche fondée sur

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques le 18 septembre 2017.

\*\* [A/72/150](#).

<sup>1</sup> Les 12 départements et bureaux du Secrétariat, agences, fonds et programmes spécialisés sont les suivants : le Service de la lutte antimines des Nations Unies du Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires de désarmement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et la Banque mondiale sont observateurs.



les besoins et axée sur les personnes, l'ONU produit depuis deux décennies des résultats concrets en matière de lutte antimines sur tous les continents.

4. La lutte antimines à des fins humanitaires atteste de la réponse globale et concrète que l'ONU apporte aux menaces pesant sur la vie humaine et sur la paix. Cette action associe des acteurs provenant de l'ensemble du « continuum de la paix » du système des Nations Unies et s'étend aux partenariats conclus avec les organisations régionales, la société civile et le secteur privé. La lutte antimines renforce le lien entre paix et sécurité, développement durable et droits de l'homme. Comme je l'ai noté le 4 avril 2017, à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance à la lutte antimines, « une paix sans lutte antimines est une paix incomplète ».

### **Tendances mondiales des conflits**

5. Selon une étude conduite par le Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies<sup>2</sup>, le nombre de décès provoqués par un conflit a été multiplié par six depuis 2011. L'étude constate également que les conflits d'aujourd'hui sont plus inextricables, plus asymétriques et plus difficiles à résoudre en utilisant les modèles classiques de règlement politique.

6. Aujourd'hui, les conflits ont tendance à se concentrer dans les zones urbaines<sup>3</sup> et affectent quelque 50 millions de citoyens<sup>4</sup>. Les conflits armés sont l'une des grandes causes de déplacement de populations, les civils étant forcés de fuir les violences et les attaques susceptibles de blesser ou tuer, de détruire les logements et d'entraver l'accès aux services essentiels. Le Haut-Commissariat aux réfugiés indique que les déplacements forcés ont atteint en 2016 des niveaux sans précédent : en tout, 65,3 millions de personnes ont dû fuir leur logement en raison de conflits et de persécutions dans le monde entier. Bon nombre d'entre elles ont franchi des frontières internationales en quête de protection et d'assistance en tant que réfugiés mais, en majorité, ces personnes ont été déplacées dans leur propre pays, où elles demeuraient exposées au risque de violence et à d'autres menaces pesant sur leur subsistance<sup>5</sup>.

7. L'évolution du nombre de victimes de mines et de restes explosifs de guerre, qui était à la baisse, est repartie à la hausse ces deux dernières années. Parmi les 18 pays et territoires qui fournissent des données aux Nations Unies, le nombre de victimes (tuées ou blessées) de mines, d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes, d'armes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre a augmenté de près de 40 % entre 2015 (2 615 victimes) et 2016 (3 608 victimes)<sup>6</sup>.

8. De même, la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres a rapporté dans le *Landmine Monitor 2016*<sup>7</sup> une augmentation de 75 % des victimes de mines et engins connexes, leur nombre étant passé de 3 695 en 2014 à 6 461 en 2015. Cette dernière statistique correspond au nombre de victimes le plus élevé enregistré

<sup>2</sup> [https://i.unu.edu/media/cpr.unu.edu/attachment/2534/OC\\_10-CivilWarTrendsandChangingNatureofArmedConflict-05-2017.pdf](https://i.unu.edu/media/cpr.unu.edu/attachment/2534/OC_10-CivilWarTrendsandChangingNatureofArmedConflict-05-2017.pdf)

<sup>3</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *States of Fragility 2016: Understanding Violence* (Paris, 2016).

<sup>4</sup> Comité international de la Croix-Rouge, *Urban Services During Protracted Armed Conflict* (Genève, 2015).

<sup>5</sup> [www.unhcr.org/en-us/news/latest/2016/6/5763b65a4/global-forced-displacement-hits-record-high.html](http://www.unhcr.org/en-us/news/latest/2016/6/5763b65a4/global-forced-displacement-hits-record-high.html).

<sup>6</sup> Les 18 pays/territoires qui fournissent des données sur les victimes au mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies 2013-2018 sont les suivants : Afghanistan, Cambodge, République centrafricaine, Colombie, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Libye, Mali, Palestine, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Tadjikistan; et Abyei (Soudan), le Darfour (Soudan) et le Sahara occidental.

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.the-monitor.org/en-gb/reports/2016/landmine-monitor-2016.aspx](http://www.the-monitor.org/en-gb/reports/2016/landmine-monitor-2016.aspx).

depuis 2006<sup>8</sup>. Si le nombre de victimes de mines antipersonnel a diminué, l'augmentation globale tient à la hausse du nombre de victimes d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes, de mines antivéhicules et de restes explosifs de guerre. Le nombre de victimes de « mines inconnues ou restes explosifs de guerre » a plus que quadruplé, ce qui témoigne des difficultés croissantes à collecter des données sur les conflits actifs où l'insécurité entrave l'accès au terrain et où les populations connaissent mal les engins qu'elles trouvent. Les pays enregistrant le nombre le plus élevé de victimes étaient l'Afghanistan, la Libye, le Yémen, la République arabe syrienne et l'Ukraine; c'est pourquoi l'ONU a privilégié l'assistance à ces cinq pays au cours de la période considérée.

### **Rôle de la lutte antimines dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix**

9. En s'appuyant sur des partenariats avec des États, des arrangements régionaux et la société civile, la lutte antimines fonctionne de manière efficace et efficiente en s'étendant à l'ensemble des activités des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. La lutte antimines contribue à la prévention des conflits par l'enlèvement et la destruction des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, en empêchant de récupérer des matériels explosifs pouvant être « récoltés » et utilisés pour fabriquer des engins nouveaux ou différents. Le recours à des soldats démobilisés et à des personnes issues des communautés affectées pour participer à la lutte antimines contribue également à créer des conditions favorables à la paix.

10. Dans les processus de paix tels que celui de la Colombie, la lutte antimines s'est avérée fort utile pour obtenir des résultats en matière de renforcement de la confiance et de consolidation de la paix dans des environnements complexes et politiquement sensibles. Le nombre d'accords de cessez-le-feu et de paix qui englobent la lutte antimines a augmenté, ce qui témoigne d'une reconnaissance croissante de l'importance de la lutte antimines dans la pérennisation de la paix.

11. Dans les situations de crise humanitaire, la lutte antimines est essentielle à la protection des civils car elle consiste en activités immédiates d'éducation vitale aux risques et d'élimination des engins, qui limitent le préjudice porté aux civils, ouvrent la voie aux opérations humanitaires et facilitent le retour des populations déplacées. Il est indispensable que la lutte antimines soit intégrée d'emblée à la planification et à la programmation des actions humanitaires menées dans les situations de conflit, comme le préconise le Groupe mondial de la protection.

12. L'ONU et ses partenaires travaillent de concert pour s'assurer que l'action humanitaire est complétée par des initiatives à moyen et à long terme de redressement, de résilience et de développement. La récente étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulée *Leaving No One Behind : Mine Action and the Sustainable Development Goals*<sup>9</sup> explore ce lien plus en détail. Pour renforcer la relation entre la lutte antimines d'une part et les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix d'autre part, le PNUD a lancé en 2016 son premier Cadre d'appui pour le développement et la lutte antimines.

13. Pour être efficace, fondée sur les besoins et axée sur les personnes, la lutte antimines doit prendre sa source dans le droit international des droits de l'homme et dans le droit international humanitaire, qu'elle doit également promouvoir et protéger.

<sup>8</sup> Bien que ces tendances soient en partie affectées par la disponibilité plus ou moins grande des données selon les pays, ces augmentations s'observent dans de nombreux pays où les données sont collectées de manière régulière.

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/mine-action-and-the-sustainable-development-goals.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/mine-action-and-the-sustainable-development-goals.html).

Les cadres normatifs régissant la lutte antimines favorisent l'assistance aux victimes ainsi que l'inclusion et la participation des survivants dans tous les domaines de la vie.

14. Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines a démontré que l'Organisation peut travailler par-delà les entités, les agences, les fonds et les programmes, et en lien avec ses partenaires, pour conduire une action coordonnée en faveur de la paix et de la sécurité face aux problèmes humanitaires et de développement qui affectent un nombre croissant de personnes.

## **II. Point sur les instruments internationaux relatifs à la lutte antimines**

15. Le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme étant souvent enfreints par les parties au conflit, les Nations Unies ont intensifié leur plaidoyer en faveur de l'universalisation et de l'application pleine et entière des mécanismes juridiques pertinents.

### **Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

16. À ce jour, 124 États ont ratifié ou accédé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, le Liban étant le dernier État à y avoir adhéré. D'autre part, 103 États sont signataires du Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, et 92 États sont signataires du Protocole V sur les restes explosifs de guerre.

17. Je salue les résultats de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, qui s'est tenue à Genève du 12 au 16 décembre 2016, en particulier la décision d'ajouter la question des mines autres que les mines antipersonnel à son ordre du jour en 2017 ([CCW/CONF.V/10](#), section III, décision 3), car il n'existe actuellement qu'une réglementation limitée concernant l'emploi de ces mines qui continuent de blesser, de tuer et d'interdire l'accès aux ressources.

18. Étant donné la hausse du nombre de victimes d'engins explosifs improvisés, j'accueille avec satisfaction la déclaration sur les engins explosifs improvisés que la Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié ([CCW/AP.II/CONF.18/6](#), Annexe V) a adoptée en 2016. Les Nations Unies ont continué de soutenir l'application par les États parties du Protocole II modifié, notamment en fournissant une expertise technique et en partageant des expériences et des enseignements. Durant la période considérée, les États parties ont produit un recueil des directives et des bonnes pratiques visant à lutter contre le détournement ou l'emploi illicite de matériaux utilisés pour produire des engins explosifs improvisés. Ils ont échangé des informations au sujet des incidents survenus et ont conduit des actions de sensibilisation aux travaux entrepris dans d'autres forums afin de renforcer la coopération et l'aide internationales en vue d'atténuer le problème (voir [CCW/CONF.V/10](#), section IV, par. 62).

19. Pendant la période considérée, les Nations Unies ont continué d'apporter leur soutien aux États parties afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations au titre du Protocole V visant à alléger et prévenir les souffrances humaines provoquées par les restes explosifs de guerre. Les États parties ont également renforcé leur coopération en matière d'aide aux victimes en promouvant le Plan d'action relatif à l'assistance aux

victimes adopté par les Hautes Parties contractantes<sup>10</sup> et en élaborant un modèle d'information sur l'assistance aux victimes. Je réitère mon appel aux États parties à appliquer l'article 4 du Protocole, qui a été rédigé pour faciliter la détection et la destruction des restes explosifs de guerre.

### **Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction**

20. À ce jour, 162 pays (84 % des États Membres) ont ratifié ou signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Je prie instamment les États qui ne sont pas encore parties à cet instrument essentiel d'y adhérer au plus vite.

21. Je félicite le Bélarus de s'être acquitté de ses obligations de destruction des stocks en 2017. Grâce à une considérable aide financière et technique des Nations Unies, plus de 51 millions de mines antipersonnel stockées ont été détruites à ce jour. Des 90 États qui ont à un moment donné signalé l'existence de stocks de mines antipersonnel, 87 ont achevé leur destruction. En outre, 30 États parties à ce jour, y compris le dernier en date, l'Algérie, se sont acquittés de l'ensemble de leurs obligations de déminage au titre de la Convention. Les Nations Unies travaillent en partenariat avec bon nombre des 31 États restants<sup>11</sup> pour réaliser cet objectif.

22. Pour prolonger ces progrès et s'acheminer vers l'application intégrale du Plan d'action de Maputo (2014-2019) adopté à la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, qui s'est tenue en juin 2014, j'encourage les États parties à faire tout leur possible pour remplir leurs obligations d'ici à 2025.

23. L'année 2017 marque le vingtième anniversaire de la signature de la Convention. La seizième Réunion des États parties, qui se tiendra à Vienne à la fin 2017, sera l'occasion de nous pencher sur nos réalisations, mais aussi de réaffirmer et de renforcer notre engagement en faveur de l'application de la Convention.

24. Je réitère mon appel à la communauté internationale à mobiliser les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la Convention et à s'acquitter des obligations financières connexes. J'exhorte les États qui le peuvent à fournir des ressources aux États affectés qui se sont engagés à s'acquitter de leurs obligations.

### **Convention sur les armes à sous-munitions**

25. L'application de la Convention sur les armes à sous-munitions a connu d'importants progrès, en particulier concernant la destruction de stocks et l'élimination de restes explosifs de guerre. À ce jour, 102 États sont parties à la Convention, 14 États Membres<sup>12</sup> y ayant adhéré au cours de la période considérée. Je félicite le Mozambique d'avoir rempli toutes ses obligations de déminage en décembre 2016, avant la date limite qui lui était imposée, et les six États parties<sup>13</sup> qui ont achevé la destruction de leurs stocks pendant la période considérée.

26. Lors de la première Conférence des États parties chargée d'examiner la Convention, qui s'est tenue en septembre 2015, les États parties ont adopté la Déclaration de Dubrovnik, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à mettre fin

<sup>10</sup> Voir [www.un.org/disarmament/geneva/erw/victim-assistance/plan-of-action/](http://www.un.org/disarmament/geneva/erw/victim-assistance/plan-of-action/).

<sup>11</sup> Afghanistan, Angola, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Tchad, Chili, Colombie, Croatie, Chypre, République démocratique du Congo, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Iraq, Mauritanie, Niger, Oman, Pérou, Sénégal, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yémen et Zimbabwe.

<sup>12</sup> Belize, Bénin, Canada, Colombie, Cuba, Islande, Madagascar, Maurice, Palaos, Paraguay, Rwanda, Slovaquie, Somalie et Afrique du Sud.

<sup>13</sup> France, Allemagne, Italie, Japon, Mozambique et Suède.

aux dégâts causés par les armes à sous-munitions et à faire advenir un monde où elles n'existeraient plus; ils ont également adopté le Plan d'action de Dubrovnik 2015-2020 pour l'application de la Convention jusqu'à la deuxième Conférence d'examen.

27. La sixième Assemblée des États parties à la Convention, qui s'est tenue à Genève en septembre 2016, a adopté une déclaration politique conforme au Plan d'action de Dubrovnik, dans laquelle les États parties se sont engagés à s'acquitter de toutes leurs obligations avant 2030.

28. En dépit de ces progrès, l'emploi présumé d'armes à sous-munitions a persisté dans un certain nombre de conflits au cours de la période considérée. Cette situation préoccupante démontre que les États qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer à la Convention sans plus tarder et prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'emploi, au stockage, à la production et au transfert de cette arme insidieuse.

29. Pour promouvoir le respect effectif des obligations d'aide aux victimes, les Coordonnateurs pour l'aide aux victimes et la coopération et l'assistance internationales ont publié un document intitulé « Directives concernant une approche intégrée de l'aide aux victimes ». <sup>14</sup> Ce document est destiné à aider les États à améliorer la qualité de la vie des victimes et à faire respecter leurs droits.

#### **Convention relative aux droits des personnes handicapées**

30. Les personnes handicapées, y compris celles qui ont survécu à l'explosion de mines et de restes explosifs de guerre, doivent bénéficier de l'assistance durable de leurs propres gouvernements, notamment dans le cadre de la coopération internationale, pour répondre à leurs besoins et protéger les droits de l'homme. La Convention relative aux droits des personnes handicapées repose sur une approche inclusive qui favorise, protège et garantit l'exercice plein et égal de tous les droits fondamentaux et libertés publiques par toutes les personnes handicapées. Ce cadre mondial, auquel s'ajoutent les dispositions d'autres instruments, est essentiel pour ceux qui sont affectés par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre. À ce jour, 172 États et une organisation régionale sont parties à la Convention, et 96 États ont ratifié son Protocole facultatif ou y ont adhéré.

31. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu en mai 2016, un certain nombre d'États, d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile ont adopté la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. J'encourage les États Membres à poursuivre l'adoption de la Charte et les signataires à respecter l'engagement pris lors du Sommet de veiller à ce que personne ne soit laissé-pour-compte, y compris les personnes ayant survécu à l'explosion de mines terrestres et d'autres restes explosifs de guerre.

### **III. Rapport d'étape sur les objectifs stratégiques de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018**

32. Cette section présente les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs stratégiques figurant dans la Stratégie sur la base des données recueillies par le mécanisme de suivi et d'évaluation et des études de cas fournies par les entités des Nations Unies. Actuellement, le mécanisme de suivi et d'évaluation collecte des données provenant de 30 pays et territoires dans lesquels les Nations Unies programment des actions de lutte antimines.

<sup>14</sup> <http://www.clusterconvention.org/2016/11/30/new-guidance-on-an-integrated-approach-to-victim-assistance/>.

**Objectif stratégique 1 : Limiter les risques auxquels les individus sont exposés et contenir les effets des mines et restes explosifs de guerre, y compris les armes à sous-munitions, sur le plan socioéconomique**

33. Ces deux dernières années, le nombre de victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre a augmenté en raison de l'impact croissant des conflits sur les civils dans le monde entier. Dans ce contexte, pourtant, la lutte antimines à des fins humanitaires a produit des résultats positifs dans les communautés touchées par les conflits. Au cours du seul premier semestre 2016, la lutte antimines a permis de sécuriser plus de 163 kilomètres carrés de terres potentiellement contaminées par des mines terrestres et 22 kilomètres carrés de terres potentiellement contaminées par des restes explosifs de guerre dans les 25 pays et territoires pour lesquels des données étaient disponibles<sup>15</sup>.

34. Le déminage d'infrastructures et d'installations essentielles est une priorité absolue pour les communautés qui se redressent suite à un conflit. Parmi ces 25 pays et territoires, le pourcentage des hôpitaux touchés dans lesquels les mines terrestres et les restes explosifs de guerre ont été détruits est passé de 50 % en 2014 à 93 % à la fin 2016. D'autre part, 89 % des installations éducatives et 70 % des marchés touchés avaient été sécurisés à la fin 2016. Ces résultats sont particulièrement impressionnants, étant donné la hausse du nombre d'infrastructures déclarées touchées pendant la même période. Le nombre d'hôpitaux qui auraient été touchés, par exemple, est passé de 8 à 169 entre 2014 et 2016, et celui des marchés de 31 à 670.

35. L'éducation aux risques est un outil essentiel pour sauver des vies. En 2016, près de 6 millions de personnes ont bénéficié d'une éducation aux risques que présentent les mines et les restes explosifs de guerre dispensée par les Nations Unies et leurs partenaires dans 18 pays et territoires, contre plus de 2 millions de personnes en 2015. Ces statistiques témoignent de la hausse de la demande d'éducation aux risques par les populations de plus en plus nombreuses qui ont été touchées par des conflits ces dernières années. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) indique que l'éducation aux risques a été dispensée à près de 4 millions d'enfants en 2016, soit une forte hausse par rapport à 2015. Les deux tiers des enfants concernés en 2016 vivaient en République arabe syrienne et au Yémen.

36. En Afghanistan, 97 kilomètres carrés de terres potentiellement dangereuses ont été sécurisés grâce aux opérations de lutte antimines, qui ont profité à près de 170 000 personnes dans les communautés affectées. De plus, 459 kilomètres carrés de zones de tir auparavant utilisées par les forces internationales ont été nettoyées. Même si le nombre de victimes de mines terrestres a diminué, celui des victimes de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes a fortement augmenté pendant la période considérée. En 2016, 86 % de toutes les victimes civiles de restes explosifs de guerre en Afghanistan étaient des enfants; c'est la principale cause de décès d'enfants liés à un conflit suite à des combats sur le terrain. Les provinces qui font état de combats intenses sur le terrain sont aussi celles dans lesquelles le nombre de victimes de restes explosifs de guerre est le plus élevé. À la demande du gouvernement de l'Afghanistan, les Nations Unies ont aidé à évaluer la contamination par explosifs des zones dans lesquels des combats au sol avaient eu lieu.

<sup>15</sup> Rassemblées par le mécanisme de suivi et d'évaluation pour la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies, les données concernent l'Afghanistan, l'Albanie, l'Algérie, le Cambodge, la République centrafricaine, le Tchad, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée, la Jordanie, la République populaire démocratique lao, la Libye, le Mali, le Myanmar, la Palestine, la Somalie, le Soudan du Sud, le Sri Lanka, le Soudan et le Tadjikistan; ainsi qu'Abyei (Soudan), le Darfour (Soudan) et le Sahara occidental.

37. Depuis le début des combats, en 2009, qui se déroulent dans le nord-est du Nigéria en raison de l'insurrection de Boko Haram, de nouvelles menaces en lien avec les explosifs sont apparues dans la région du bassin du lac Tchad, en particulier dans les zones affectées du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria. Depuis 2015, les Nations Unies ont conduit des évaluations des besoins et des campagnes d'éducation aux risques d'urgence parmi les populations à risque vivant dans les zones touchées. À la demande du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Cameroun, et suite à une mission technique chargée d'établir la portée des incidences en septembre 2016, le Service de la lutte antimines a déployé des effectifs dans le nord du pays en 2017, dispensé des formations de sensibilisation à la menace que présentent les explosifs au personnel humanitaire et évalué les besoins en termes de mesures d'atténuation de la menace que présentent les explosifs pour aider les acteurs humanitaires et les forces de défense et de sécurité concernées. De même, en mars 2017, à la demande du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Nigéria, une mission a évalué les menaces liées aux explosifs et leur impact dans les trois États nigériens de Borno, d'Adamawa et de Yobe. L'équipe chargée de déterminer la portée des incidences a confirmé l'existence de menaces liées aux explosifs, notamment des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés.

38. Le soutien que les Nations Unies apportent à la Colombie a contribué à réduire de manière significative le nombre de victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre au cours de la période considérée. En 2014, la Colombie enregistrait le deuxième nombre de victimes le plus élevé au monde; en 2015, elle était descendue à la sixième place de ce classement<sup>16</sup> et les données d'ores et déjà recueillies par le gouvernement pour 2016 et 2017 indiquent que cette tendance à la baisse se poursuit.

39. Pendant la période considérée, les Nations Unies ont étendu leurs activités de lutte antimines à Chypre, sous les auspices de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Cinq champs de mines déclarés ultra-prioritaires ont été nettoyés dans le cadre d'un ensemble de mesures de renforcement de la confiance entre les dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque. Ces activités ont contribué à bâtir la confiance à un moment important, en vue d'un règlement. Les opérations de déminage dans sept autres lieux ont facilité l'ouverture d'un accès sûr pour les Casques bleus, les membres du Comité des personnes disparues et les populations locales, et ont tracé la voie de l'ouverture prochaine de deux points de passage dans la zone tampon, grâce auxquels des obstacles physiques qui se dressaient depuis longtemps entre les communautés disparaîtront.

40. Au Darfour, le Service de la lutte antimines\_a conduit des évaluations dans 315 villages, détruit plus de 12 000 restes explosifs de guerre et dispensé une éducation aux risques des mines à plus de 360 000 personnes au cours de la période considérée. Le résultat positif de ces travaux est manifeste dans 24 villages de l'État du Darfour septentrional, où sont rentrées environ 12 000 personnes déplacées et réfugiées dont les acteurs humanitaires avaient privilégié le retour volontaire.

41. En République démocratique du Congo, les Nations Unies ont détruit environ 70 mines terrestres et plus de 50 000 autres restes explosifs de guerre, permettant ainsi aux populations locales d'accéder à leurs terres et contribuant à leur développement socio-économique. En outre, près de 14 000 femmes, hommes, filles et garçons ont reçu une éducation aux risques des mines dans le pays. Des campagnes nationales de

---

<sup>16</sup> Selon le *Landmine Monitor 2016* (voir ci-dessus, note 7), à partir de données fournies par l'autorité nationale colombienne de la lutte antimines (Dirección para la Acción Integral contra Minas Antipersonal).

sensibilisation par minimessages et sur les chaînes de radio en langues locales ont touché plus de 5,7 millions de personnes.

42. En Érythrée, l'éducation communautaire et scolaire aux risques que présentent les mines a permis d'enseigner à plus de 125 000 enfants vivant dans les zones affectées comment réduire leur exposition aux risques liés aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre. Des évaluations ont démontré que la compréhension et les connaissances de ceux qui avaient participé au programme s'étaient améliorées.

43. Depuis avril 2016, les Nations Unies ont joué un rôle essentiel pour faciliter les efforts de stabilisation du gouvernement de l'Iraq dans les zones urbaines libérées de Daech, qui sont fortement contaminées par des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre. L'atténuation de la menace liée aux explosifs est indispensable à la sécurité de la population irakienne qui retourne dans les zones récemment libérées et constitue une étape préalable essentielle à l'assistance humanitaire et à la stabilisation. Le Service de la lutte antimines sécurise des infrastructures clés, y compris des autoroutes et des ponts, des stations d'eau potable et des usines de traitement des eaux usées ainsi que des établissements de santé et d'éducation à Ramadi, Fallouja et Mossoul afin de permettre aux civils de retourner dans leurs logements. De récentes évaluations concernant plus de 270 sites du réseau électrique et usines de traitement des eaux usées ont permis de rétablir l'eau et l'électricité dans l'est et l'ouest de Mossoul. Dans le cadre de l'action humanitaire menée à Mossoul, le Service de la lutte antimines évalue les niveaux de contamination et dispense des cours d'éducation aux risques dans les camps de personnes déplacées. Plus de 70 missions interinstitutions des Nations Unies conduites dans l'est et dans l'ouest de Mossoul ont bénéficié des évaluations conduites par le Service de la lutte antimines, permettant ainsi de fournir une assistance humanitaire dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

44. En Libye, malgré la volatilité de la situation et la difficulté que présente la gestion à distance des programmes depuis la Tunisie, les Nations Unies ont tout de même mis au point des méthodes innovantes pour remplir leur mission de coordination de l'éducation aux risques, des activités de détection et de déminage, et pour fournir des conseils techniques aux autorités nationales. À Syrte, le déminage de l'hôpital de Bin Sena a permis à cet établissement de retrouver toutes ses capacités opérationnelles, et les opérations de déminage réalisées le long de 200 kilomètres de gazoducs ont rétabli l'accès à une source d'énergie indispensable. Plus de 120 000 personnes, dont 5 500 personnes déplacées, ont bénéficié d'une éducation aux risques dispensée à la télévision, à la radio et lors de sessions « en personne ». De surcroît, l'UNICEF a contribué à l'éducation aux risques que présentent les mines grâce à une campagne de prévention qui a touché environ 560 000 enfants.

45. À Gaza, les Nations Unies ont neutralisé et détruit 149 bombes d'avions ayant une valeur explosive de 29 tonnes, empêchant ainsi les accidents et la récolte d'explosifs à des fins criminelles. En appui aux activités de déblaiement et de reconstruction, 650 évaluations des risques et des actions de formation et de suivi *in situ* ont permis de déblayer 1 million de tonnes de décombres dans des zones fortement contaminées sans qu'il ne se produise un seul accident. En outre, les Nations Unies ont déminé 136 sites fortement suspectés d'avoir été contaminés par des bombes enterrées en profondeur. Chaque site a nécessité des opérations d'excavation méticuleuses suivies par la neutralisation de systèmes explosifs complexes par des experts de la destruction de bombes travaillant jusqu'à 12 mètres de profondeur. En 2016, les interventions de lutte antimines ont permis de conduire 92 projets de reconstruction pour une valeur de 57 millions de dollars afin de poursuivre les activités en toute sécurité et sans retards liés à des contaminations présumées, ce qui a contribué aux efforts de développement durable.

46. Au Soudan du Sud, les Nations Unies ont sécurisé plus de 3 200 zones jugées dangereuses en détruisant 1 245 mines antipersonnel, 300 mines antichar et près de 50 000 restes explosifs de guerre, permettant ainsi d'accéder à 270 écoles, 40 établissements de santé et 225 points d'eau et trous de sonde. Après avoir incorporé des spécialistes du relais communautaire dans les équipes de lutte antimines, le programme a atteint en 2016 les meilleurs résultats jamais obtenus en matière de déminage au Soudan du Sud.

47. Au Yémen, 550 membres du personnel de la lutte antimines financé par le PNUD ont détruit 260 000 restes explosifs de guerre et sécurisé 3 kilomètres carrés de terres dans neuf gouvernorats en 2016. La même année, le PNUD a signé un plan d'action avec le Ministère de l'éducation et le Centre exécutif de la lutte antimines du Yémen pour renforcer les capacités des enseignants à dispenser des cours d'éducation aux risques dans les écoles. De plus, l'UNICEF a dispensé une éducation aux risques à près de 1 million d'enfants et 300 000 autres membres des populations locales dans 14 gouvernorats.

48. Depuis 2015, le Service de lutte antimines a coordonné la composante lutte antimines de l'action humanitaire que conduisent les Nations Unies dans l'ensemble de la Syrie depuis Gaziantep, en Turquie. Conformément à la résolution [2332 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, le Service mène ses activités à distance, par l'intermédiaire de partenaires. Un sous-groupe de la lutte antimines a été établi, des pratiques communes ont été mises au point au sein d'un ensemble croissant de partenaires, et la lutte antimines a été intégrée à l'action humanitaire globale. En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Service de la lutte antimines a conduit une évaluation de l'impact qu'a la contamination par les mines et les restes explosifs sur 99 % des communautés syriennes. Les conclusions de cette évaluation permettront d'éclairer la définition de priorités dans l'ensemble de la République arabe syrienne une fois qu'il sera de nouveau possible d'y accéder. Les Nations Unies ont également prépositionné des documents d'éducation aux risques afin de protéger les personnes déplacées dans les zones les plus gravement touchées par le conflit et ont dispensé, *via* le sous-groupe de la lutte antimines, une éducation aux risques à 3 millions de personnes dans le cadre de sessions organisées logement par logement et dans les écoles, les centres communautaires et les camps de personnes déplacées.

49. Le nombre d'enfants ayant bénéficié d'une éducation aux risques liés aux mines en République arabe syrienne a plus que doublé en 2016, atteignant 1,8 million. L'UNICEF a renforcé les capacités de nombreux fournisseurs de services afin d'étendre les interventions visant à atténuer les risques croissants d'exposition à la contamination par des restes explosifs de guerre. Plus de 1 000 enseignants provenant de 11 gouvernorats et plus de 1 200 membres des communautés ont appris comment dispenser une éducation aux risques liés aux mines, suite à quoi d'autres professionnels ont également été formés à ces fins, ce qui a permis d'optimiser le nombre d'enfants concernés dans les écoles et au-delà.

50. Au Sri Lanka, plus de 250 000 femmes, filles, garçons et hommes ont bénéficié d'une éducation aux risques au cours de la période considérée. Suite à cette campagne, le signalement des engins explosifs par les populations locales a augmenté de 15 % et le nombre d'accidents liés à des mines et à d'autres restes explosifs de guerre a diminué de 20 % par rapport à 2015.

51. En Ukraine, plus de 600 000 enfants et adultes ont bénéficié d'une éducation aux risques dans les régions de Donetsk et Luhansk, dans le cadre d'une approche à plusieurs dimensions qui a notamment consisté en sessions d'apprentissage, en renforcement des capacités des éducateurs, en campagnes médiatiques et en un message d'intérêt public délivré par l'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNICEF, Orlando Bloom.

**Objectif stratégique 2 : Faire en sorte que les acteurs nationaux et internationaux offrent un appui global aux victimes de mines et de restes explosifs de guerre dans le cadre des interventions plus générales en faveur des personnes blessées ou handicapées**

52. Il est essentiel de garder à l'esprit les besoins et exigences spécifiques des milliers de survivants qui font face à d'immenses difficultés, souvent dans des situations complexes de conflit ou de sortie de conflit. Reconnaisant le lien qui existe entre l'assistance aux victimes et le redressement économique, les Nations Unies conduisent des activités allant des interventions d'extrême urgence à des initiatives de développement durable et, ainsi, aident les victimes à retrouver leur dignité, à percevoir des revenus et à continuer de prendre part à la vie de leurs sociétés.

53. Il est encourageant de constater qu'un nombre croissant de survivants jouent un rôle actif dans les programmes de lutte antimines et de noter la part essentielle qu'ils prennent dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l'échelle mondiale et locale. Au Mali, les victimes d'incidents explosifs et les personnes handicapées, dont la moitié sont des femmes, ont été formées pour dispenser des cours d'éducation aux risques dans leurs communautés. En Afghanistan, les Nations Unies fournissent trois conseillers sur le handicap, dont certains sont eux-mêmes handicapés, aux ministères de la santé publique, de l'éducation, du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées, ainsi qu'à l'Agence nationale afghane de gestion des catastrophes, pour contribuer à la mise en œuvre de programmes nationaux et promouvoir l'adhésion aux instruments internationaux qui existent dans ce domaine.

54. Selon les données les plus récentes,<sup>17</sup> 71 % des pays et territoires dans lesquels les Nations Unies programment des actions de lutte antimines se sont dotés de politiques nationales du handicap. Parmi elles, 65 % mentionnent explicitement les victimes de mines et de restes explosifs de guerre ou élargissent le bénéfice de droits égaux à toutes les personnes handicapées, quelles que soient l'origine et la nature de leurs handicaps. En outre, 85 % des pays fournissent au moins une forme d'assistance aux victimes et 40 % fournissent toute la palette de services. Pendant la période considérée, les Nations Unies ont étendu leur programmation d'assistance aux victimes à cinq pays supplémentaires.

55. Les Nations Unies fournissent sur demande un appui technique aux autorités nationales. Au Soudan du Sud, elles ont aidé le ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale à mettre au point une politique nationale en faveur des personnes handicapées; au Sri Lanka, le ministère de la santé a reçu un appui en vue d'élaborer un nouveau système de captation des données sur les blessures et de renforcer les processus d'orientation vers les soins.

56. Les partenariats sont un élément essentiel de l'efficacité des programmes d'assistance aux victimes. Au Cambodge, 450 enfants survivants ont reçu une assistance communautaire au relèvement, notamment sous la forme de soins médicaux, de formation professionnelle et de soutien à la rescolarisation *via* les Nations Unies, en partenariat avec des organisations locales accréditées. En Érythrée, les Nations Unies, en partenariat avec le ministère du travail et du bien-être des personnes et le ministère de l'éducation, ont aidé près de 200 enfants handicapés (dont 47 % de filles), y compris certains qui ont survécu à des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, à accéder à l'éducation grâce à un projet consistant à fournir des ânes pour les transporter jusqu'à l'école. Au Myanmar, les Nations Unies ont étendu leurs activités

---

<sup>17</sup> Selon des données collectées par le mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018, reflétant la situation telle qu'elle était en décembre 2016.

d'assistance aux victimes en ouvrant un centre d'assistance aux victimes dans l'État de Kayin, en partenariat avec Handicap International et l'Association du handicap physique du Myanmar, ce qui a permis de conduire pour la première fois dans cet État des activités d'éducation aux risques et d'assistance aux victimes.

57. En Afghanistan, le Service de la lutte antimines a permis à 86 000 personnes affectées par des mines, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés de recevoir une aide alimentaire et non alimentaire, et à près de 11 000 personnes de recevoir une assistance psychologique. Les Nations Unies apportent également leur appui à des centres de rééducation fixes et itinérants situés dans des zones isolées afin de permettre l'accès à des soins de rééducation physique et prothétique. Près de 25 000 personnes ont bénéficié de services de cette nature, et 40 000 personnes ont reçu une formation à la sensibilisation et au plaidoyer en faveur du handicap.

58. Au Yémen, les Nations Unies ont agi pour améliorer l'efficacité et la célérité du soutien aux victimes; 155 enfants blessés, dont certains ayant survécu à des mines et des restes explosifs de guerre, ont bénéficié de services médicaux, y compris des opérations chirurgicales et des soins de rééducation.

59. En 2016, l'UNICEF a lancé un guide sur l'assistance aux victimes portant principalement sur les enfants et conçu pour s'assurer que les programmes concernant les enfants victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre apportent le soutien nécessaire à la santé physique et psychologique des enfants.

### **Objectif stratégique 3 : Accélérer le transfert des fonctions de déminage aux acteurs nationaux grâce au renforcement des responsabilités en matière de lutte antimines**

60. C'est avec plaisir que je fais état d'une augmentation constante de l'appropriation par les pays de la lutte antimines. Les données provenant du mécanisme de suivi et d'évaluation de la lutte antimines montrent que les fonctions de la lutte antimines ont été transférées aux acteurs nationaux dans 43 % des pays et territoires où les Nations Unies programment des actions en la matière. Parmi ces pays se trouvent l'Afghanistan, la Colombie et la République démocratique du Congo.

61. En Afghanistan, où le transfert de l'ensemble des fonctions de la lutte antimines devrait s'achever à la fin 2018, l'intensification de la coopération Sud-Sud a contribué aux efforts de transmission et bénéficié à toutes les parties. Les effectifs des centres de lutte antimines situés en Afghanistan, au Soudan, au Tadjikistan et en Turquie ont échangé des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience en couvrant les aspects techniques, pratiques et administratifs de la gestion de la lutte antimines.

62. En Colombie, les Nations Unies ont continué de renforcer les capacités nationales à accomplir les missions de la lutte antimines, en particulier *via* l'Autorité nationale de la lutte antimines, à laquelle sont incorporés des conseillers nationaux des Nations Unies, ainsi que par l'intermédiaire des organisations civiles de déminage. Pendant la période considérée, les Nations Unies ont contribué à établir des instruments visant à coordonner et à réglementer le secteur du déminage humanitaire. C'est d'une importance particulière, étant donné l'expansion attendue du déminage en lien avec le processus de paix en cours et l'effort consenti par la Colombie pour éliminer toute contamination connue par des mines antipersonnel d'ici à 2021. Les initiatives des Nations Unies pour renforcer les capacités civiles de déminage se sont traduites par une multiplication du nombre d'organisations civiles de déminage, passé d'une à sept au cours de la période considérée, parmi lesquelles figurent deux organisations colombiennes.

63. En Iraq, les Nations Unies fournissent des conseils et directives techniques aux autorités nationales et régionales de la lutte antimines afin de renforcer leur

coordination et d'intensifier la lutte contre la menace que présentent les explosifs. Depuis mars 2016, plus de 60 officiers de police et responsables régionaux de la lutte antimines ont achevé une formation à l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, contribuant ainsi directement à la constitution d'une capacité nationale en mesure de répondre en toute sécurité et confiance aux menaces présentées par les explosifs dans les zones reprises à Daech.

64. En Libye, les Nations Unies ont renforcé les capacités de près de 200 Libyens dans tous les aspects de la lutte antimines. Depuis août 2015, 30 administrateurs nationaux venant de Libye orientale ont été formés afin de conduire des évaluations des mines et des restes explosifs de guerre, 18 de ces évaluations ayant été conduites à Benghazi. Les Nations Unies ont aidé l'autorité nationale à mettre au moins les normes de la lutte antimines libyenne, contribué à l'élaboration des procédures d'accréditation et coordonné les consultations avec les autorités libyennes en vue de fournir du matériel et des conseils techniques pour répondre à la menace liée aux engins explosifs et aux engins explosifs improvisés dans la ville de Syrte, suite à sa libération.

65. Le Service de la lutte antimines, intégré au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, a établi une capacité nationale de réponse aux engins explosifs suite à l'établissement d'un centre national de coordination de la destruction des engins explosifs. L'assistance technique des Nations Unies a notamment consisté à mettre au point et à prédéployer des documents de formation à l'intention des équipes maliennes chargées de l'atténuation de la menace.

66. Au Myanmar, le groupe de travail sur les risques liés aux mines est coprésidé par le Ministère de la protection sociale, des secours et de la réinstallation et par les Nations Unies, et comprend 10 ministères et 41 organisations internationales et nationales. Le groupe favorise l'élaboration de stratégies communes et la mise en œuvre du plan de travail interinstitutions/interministériel. Grâce à un plaidoyer efficace, les organisations non gouvernementales de déminage sont désormais autorisées à conduire des enquêtes non techniques dans certaines localités des États de Kayah et de Kayin, où un groupe de coordination a été constitué pour répondre aux besoins urgents des personnes déplacées et d'autres communautés affectées par le conflit. Cela montre comment des progrès réguliers au niveau local peuvent fournir un socle précieux aux efforts nationaux ultérieurs.

67. En Somalie, où les engins explosifs improvisés présentent une menace croissante, les Nations Unies renforcent les capacités de destruction de ces engins dont dispose la police somalienne. Des sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de plus de 800 policiers nouvellement recrutés à Baidoa et Kismayo, afin de leur permettre d'identifier les engins explosifs improvisés et d'y réagir de manière adéquate. La police somalienne a détruit plus de 1 600 restes explosifs de guerre en toute sécurité, et est intervenue lors de plus de 80 incidents liés à des engins explosifs improvisés au cours de la période considérée.

68. De surcroît, j'ai le plaisir de noter les progrès accomplis par l'Autorité somalienne de gestion des explosifs en vue de sa constitution en entité formelle au sein du Ministère de la sécurité intérieure, suite à l'approbation de ses instruments juridiques par le Conseil des ministres et par le Parlement fédéral en octobre 2015. Au cours de la période considérée, l'autorité nationale a lancé le Plan Badbaado, un plan national de destruction et de gestion des mines et des restes explosifs de guerre.

**Objectif stratégique 4 : Promouvoir la lutte antimines et l'intégrer dans les instruments et cadres multilatéraux, ainsi que dans les plans et textes législatifs nationaux**

69. L'élaboration de plans et de stratégies visant à mettre en œuvre les cadres multinationaux liés à la lutte antimines est un aspect central du travail des Nations Unies dans plusieurs pays. En Bosnie-Herzégovine et au Cambodge, le PNUD a contribué à mettre au point les nouvelles stratégies nationales qui consistent à adapter la situation locale au Plan d'action de Maputo et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autre part, au Tadjikistan, le PNUD a aidé l'autorité nationale à élaborer un plan national de lutte antimines qui a été approuvé par le gouvernement en juillet 2016. La stratégie et les normes nationales connexes de lutte antimines ont été soumises à l'approbation du gouvernement. Je me félicite par avance de leur entrée en vigueur.

70. En Iraq, le Service de la lutte antimines a fourni une expertise technique en vue de l'élaboration d'un plan stratégique national de lutte antimines pour 2017-2021 et a aidé le gouvernement à rédiger sa demande de prolongation au titre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. J'attache une grande importance au respect du droit humanitaire international et réaffirme l'engagement des Nations Unies à soutenir les États en la matière.

71. En Somalie, la lutte antimines a été intégrée dans le premier plan national de développement (2017-2019) mis au point par le gouvernement fédéral. Ce plan favorise le processus de formation de l'État ainsi que le programme de développement et se fonde sur les bases jetées par le New Deal pour la Somalie. Au Soudan du Sud, le plaidoyer des Nations Unies s'est traduit par l'intégration de la lutte antimines dans le Cadre de coopération intérimaire, ainsi que dans les plans d'action humanitaire.

72. En novembre 2016, le gouvernement de la Colombie et le principal groupe armé non étatique du pays, les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) ont ratifié un accord de paix dans lequel un rôle transversal est attribué à la lutte antimines. Les ex-combattants seront formés au déminage au titre des processus de contamination et de réparation qui ont été convenus, au titre des procédures de justice de transition. La restitution future des terres contaminées constitue une dimension primordiale des efforts visant à dynamiser le développement durable et à pérenniser la paix. En coordination avec le Conseil national de l'éducation d'urgence de Colombie, les Nations Unies ont renforcé les capacités de 55 fonctionnaires colombiens provenant des secrétariats de l'éducation, soit plus de la moitié de l'effectif national, afin de mettre au point des plans d'éducation d'urgence qui comprennent des stratégies d'éducation aux risques présentés par les mines. L'évolution de la situation en Colombie présentée ici et tout au long de mon rapport fournit un excellent exemple de la manière dont la lutte antimines renforce la consolidation de la paix, l'action humanitaire et les initiatives de développement dans le cadre de partenariats solides et efficaces, et j'encourage à l'imiter lorsque les conditions le permettent.

73. De même, au Myanmar, les actions de plaidoyer conduites par des groupes régionaux de coordination de la lutte antimines avec l'appui des Nations Unies se sont traduites par une reconnaissance croissante du fait que la lutte antimines peut contribuer à favoriser le dialogue et la consolidation de la paix. Le cessez-le-feu signé en octobre 2015 englobait le déminage et, en 2016, le nouveau gouvernement élu démocratiquement a inclus l'éducation aux risques présentés par les mines dans son plan de 100 jours, qui a permis d'accéder pour la première fois à l'État de Kayin afin de conduire des activités d'éducation aux risques et d'assistance aux victimes.

#### **IV. Progrès accomplis concernant le renforcement de la lutte antimines des Nations Unies**

74. Outre les objectifs stratégiques dont il est fait état ci-dessus, les Nations Unies se sont engagées en faveur de plusieurs initiatives visant à renforcer leur assistance en matière de lutte antimines.

75. Pendant la période considérée, le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines a renforcé la cohérence de l'action des Nations Unies en exerçant un suivi actif des conflits émergents et en coordonnant les efforts visant à généraliser la lutte antimines dans les secteurs plus généraux de l'action humanitaire et du développement durable, en particulier tels qu'ils sont établis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

76. Je note avec plaisir les résultats qu'a obtenus le Service de la lutte antimines, qui est la principale agence en matière de lutte antimines au sein du Groupe mondial de la protection, en vue de la généralisation la lutte antimines dans l'action humanitaire, en tirant tout le parti possible des mécanismes de coordination existants au niveau national. Grâce à ces efforts, la lutte antimines figure désormais parmi les priorités stratégiques du groupe de protection dans les plans d'action humanitaire pour l'Afghanistan, le Mali, le Soudan du Sud et le Soudan, ce qui permet de garantir l'efficacité des opérations dans les situations d'urgence. Un sous-groupe de la lutte antimines a été établi dans l'action conduite dans l'ensemble de la Syrie, tandis qu'un mécanisme de coordination a été créé en Iraq pour renforcer les capacités nationales d'atténuation des risques liés aux explosifs. À l'échelle mondiale, la lutte antimines a été intégrée dans différents documents d'action humanitaire comme la Politique concernant la protection dans l'action humanitaire, que le Comité permanent interorganisations a adoptée en 2016 en reconnaissance du rôle majeur que joue la lutte antimines en matière de protection.

77. La Politique des Nations Unies sur l'assistance aux victimes a été mise à jour et promulguée en 2016, et accorde une place accrue aux efforts d'assistance aux victimes, qui sont mieux intégrés dans les cadres nationaux d'ensemble et dans les services durables et le soutien aux victimes, y compris les victimes d'engins explosifs improvisés. De même, les progrès accomplis en vue de l'application constante des principes directeurs des Nations Unies sur l'égalité des sexes, en particulier dans les domaines de la conception des programmes et de l'égalité des chances dans l'emploi, demeurent solides. Ces principes sont en cours d'actualisation.

78. Je salue la signature du mémorandum d'entente entre l'Union africaine et le Service de la lutte antimines qui institutionnalise leur coopération, en particulier concernant la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'Union africaine pour la lutte antimines et l'élimination des restes explosifs de guerre (2014-2017).

79. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la promotion du respect des normes internationales de la lutte antimines et la mise en œuvre des directives techniques internationales sur les munitions. Le Conseil international d'examen des normes de la lutte antimines, que préside le Service de la lutte antimines, s'est réuni à intervalles réguliers pour veiller à l'examen et à l'actualisation des normes en fonction de l'apparition de menaces et de méthodes nouvelles. De nouveaux projets de normes ont été mis au point concernant les systèmes de détection par animaux, la gestion environnementale et la gestion de la qualité. D'autre part, un sous-comité du Conseil d'examen a recommandé en octobre 2016 que des normes distinctes et complémentaires des normes internationales de la lutte antimines soient élaborées afin de traiter la question des engins explosifs improvisés, qui ne sont pas considérés comme des mines déclenchées par les victimes. Suite à l'actualisation des directives techniques internationales sur les munitions en 2015, le programme de

gestion des connaissances des Nations Unies, SaferGuard, a permis de continuer le suivi de leur diffusion afin d'assurer une gestion sûre des munitions. Créé sous la forme d'une plateforme de gestion des armes conventionnelles aux Nations Unies, le programme Saferguard a continué d'associer des experts techniques compétents à la maintenance et à l'amélioration des directives en vue de réaliser les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16.4 concernant les flux d'armes illicites.

80. Compte tenu de la prévalence croissante des engins explosifs improvisés et de leur impact humanitaire, j'estime encourageant le fait qu'en réponse aux recommandations que j'avais formulées dans mon rapport sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (A/71/187), le Service de la lutte antimines a coordonné l'élaboration des normes des Nations Unies concernant la destruction des engins explosifs improvisés avec 12 États Membres. Comblant une lacune très préoccupante, ces normes fourniront un socle de capacités pour la destruction en toute sécurité de ces armes aveugles. De plus, pour favoriser le développement d'une action cohérente impliquant l'ensemble du système des Nations Unies face aux engins explosifs improvisés, le Service entreprend d'examiner les rôles et les ressources en présence dans le système afin de remédier au problème.

81. J'encourage la mise au point d'un mécanisme mondial visant à faciliter le renforcement de la collaboration et du partage volontaire d'informations concernant les engins explosifs improvisés entre les États Membres, les entités concernées des Nations Unies et les institutions mondiales et régionales compétentes en la matière.

82. D'autre part, les Nations Unies ont fourni des informations impartiales et sûres concernant l'atténuation de la menace que présentent les engins explosifs improvisés *via* des portails en lignes, des consultations informelles et des campagnes de sensibilisation, y compris en élaborant des directives visant à atténuer la menace présentée par les engins explosifs improvisés dans le contexte des missions. En 2016, pour donner un cadre conceptuel et un vocabulaire opérationnel aux Nations Unies, le Service de la lutte antimines a publié un lexique des engins explosifs improvisés afin de contribuer à normaliser la terminologie et à développer la doctrine et les politiques.

83. Conformément à son engagement d'améliorer les compétences du personnel de la lutte antimines des Nations Unies, le Service de la lutte antimines a organisé 10 cours sur les opérations de la lutte antimines, la gestion de la qualité et les compétences d'encadrement à l'intention de sept autorités nationales de la lutte antimines et de 150 membres du personnel, afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle et leurs compétences de coordination. En outre, une formation à la gestion des dossiers, des programmes et des projets a été dispensée à 170 membres du personnel chargé de la lutte antimines au sein du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) afin de renforcer leurs capacités à accomplir avec succès les projets de lutte antimines. Conscient des menaces de plus en plus asymétriques auxquelles se heurtent les entités de la lutte antimines, le Service de la lutte antimines, en lien étroit avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, a organisé et dispensé de nombreux cours sur les trousseaux médicaux d'urgence, des programmes de certification en matière de sécurité et des cours sur l'analyse de sécurité et la gestion des prises d'otages afin d'améliorer la sûreté du personnel des Nations Unies exerçant dans les situations de conflit.

84. En 2016, l'UNICEF a organisé, en lien avec le Service de la lutte antimines et des partenaires issus de la société civile, un cours de programmation intégrée de la lutte antimines afin de promouvoir la collaboration entre spécialisations en matière de lutte antimines, d'éviter la démultiplication des procédures et d'obtenir de meilleurs résultats. Ce cours sera de nouveau proposé en 2017.

85. Afin de renforcer la gestion des ressources, le Service de la lutte antimines a abandonné son système multiple de planification des ressources pour adopter un système intégré, dans le cadre du passage du Secrétariat au système Umoja. Cela améliorera la capacité du Service à informer les donateurs en temps voulu. En outre, l'UNOPS, le principal partenaire du Service de la lutte antimines pour la mise en œuvre des opérations, rend compte de l'utilisation des ressources provenant des donateurs *via* l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, qui confère une excellente visibilité aux fonds que reçoit le Service et qui passent par l'UNOPS.

86. Le Service de la lutte antimines a renforcé son unité chargée des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources afin d'améliorer son aptitude à répondre au niveau élevé des demandes des donateurs, à veiller au respect de l'ensemble des arrangements juridiques et à rechercher de nouvelles ressources. La stratégie de mobilisation des ressources du Service permet de s'assurer que les fonctions et programmes mandatés bénéficient durablement de toutes les ressources qui leur sont nécessaires, le Siège disposant de capacités suffisantes pour apporter son appui aux programmes, gérer le suivi des projets et fournir des directives techniques et stratégiques. Le Service participe également au déploiement du tableau de bord des informations sur les programmes à l'échelle de l'ensemble du système, qui fournira bientôt aux donateurs un accès en ligne aux présentations sur le fonds et aux informations financières des Nations Unies.

87. En 2016 et 2017, au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, le Service de la lutte antimines a coordonné et supervisé le processus annuel de création et de publication du dossier de projets de lutte antimines. Le dossier pour 2017 présente les besoins de 23 pays et territoires affectés en matière de lutte antimines. Les coordonnateurs du dossier sur le terrain étaient chargés de travailler avec les autorités nationales, les Nations Unies et les partenaires de la lutte antimines pour élaborer et approuver une stratégie nationale de lutte antimines et des propositions de projets dans ce domaine. Des hauts responsables du Siège provenant du PNUD, de l'UNICEF et du Service de la lutte antimines ont examiné et approuvé chaque dossier de pays avant publication.

88. Le Mandataire mondial pour l'élimination des mines et des engins explosifs, Daniel Craig, a poursuivi son travail de sensibilisation mondiale aux activités de la lutte antimines, notamment par des apparitions en personne et des messages filmés ainsi qu'en participant à la session d'ouverture du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

## V. Observations et recommandations

89. Afin de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les laissés-pour-compte, y compris les réfugiés, les déplacés, les enfants et toutes les autres personnes dont la vie a été bouleversée par un conflit. Chacun devrait avoir accès à l'aide et à la protection humanitaires en cas de besoin, et chacun devrait avoir la possibilité de s'épanouir. La lutte antimines fait partie intégrante des travaux que les organismes des Nations Unies accomplissent afin d'atteindre ces objectifs.

90. La nature des crises actuelles exige de renforcer le lien qui existe entre la paix et la sécurité, l'assistance humanitaire, le développement durable et les droits de l'homme. De ce point de vue, je me félicite de la première résolution du Conseil de sécurité sur la lutte antimines, la résolution [2365 \(2017\)](#), qui souligne l'importance d'envisager la lutte antimines dès les premières étapes de la planification et de la programmation des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ainsi que dans les opérations humanitaires.

91. Je prends note des travaux du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, qui a encadré l'action menée pour faire face aux conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles opèrent les organismes des Nations Unies. Le Groupe a produit des résultats concrets et quantifiables concernant l'application de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018, s'agissant notamment de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il est indispensable de disposer de données pertinentes pour prendre des décisions fondées sur des faits crédibles, et l'ONU demeure résolue à assurer un suivi et une évaluation approfondis des activités de la lutte antimines afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie. Dans mon prochain rapport, je serai heureux de présenter les résultats définitifs de l'évaluation et les enseignements tirés de la période 2013-2018, ainsi que la nouvelle stratégie, qui s'appuiera sur les conclusions fondées sur des données probantes de la stratégie actuelle.

92. Je suis encouragé par la réduction du nombre de personnes tuées ou blessées par des mines antipersonnel; cependant, je constate avec inquiétude une forte hausse du nombre de victimes de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés. Je salue les efforts déployés par l'ONU pour atténuer la menace que présentent ces armes, notamment en menant des actions de déminage et de sensibilisation, en élaborant des normes de déminage, en dispensant des cours d'orientation et de formation visant à doter l'Organisation à des moyens d'atténuer plus efficacement ces menaces et leur incidence en termes humanitaires. J'appelle tous les États Membres qui sont en mesure de le faire, qu'il s'agisse de pays touchés ou de pays donateurs, à fournir les ressources nécessaires, notamment au Service de la lutte antimines, pour favoriser la coordination d'une action cohérente et efficace des Nations Unies.

93. Notre approche de la paix et de la sécurité a consisté essentiellement à faire face aux conflits. À l'avenir, pour accroître l'efficacité des interventions, nous devons faire bien davantage pour prévenir la guerre et pérenniser la paix. Dans ce contexte, j'appelle les États Membres à éviter les préjudices et les souffrances inutiles en ratifiant les instruments juridiques du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme, en y adhérant et en les mettant pleinement en œuvre, et en intensifiant leurs efforts pour s'acquitter de leurs obligations internationales.

94. La lutte antimines s'est révélée être un précieux outil de stabilisation et a démontré son utilité en tant que politique de renforcement de la confiance lors des négociations d'accords de paix et de cessez-le-feu. J'appelle les États Membres et les autres acteurs concernés à explorer les possibilités d'incorporer la lutte antimines dans les accords politiques. En travaillant en lien avec les États Membres, l'ONU cherchera à s'assurer que la lutte antimines est intégrée aux initiatives de stabilisation, aux mandats des opérations de paix et aux plans d'action humanitaire dans les pays et les territoires où les mines terrestres, les restes explosifs de guerre, les armes à sous-munitions ou les engins explosifs improvisés présentent une menace pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes.

95. L'ONU continue de s'employer à bâtir un monde libéré de la menace des mines, des restes explosifs de guerre – notamment les armes à sous-munitions – et des engins explosifs improvisés. Pour poursuivre cette action, j'appelle les États Membres à fournir des financements pluriannuels et non préaffectés pour la lutte antimines humanitaire, y compris la coordination requise pour que les efforts internationaux portent leurs fruits. D'autre part, j'appelle les États Membres et les autres parties à prendre toutes les mesures possibles pour protéger les populations civiles, notamment les enfants, des mines et des restes explosifs de guerre.

96. En guise de conclusion, je rends hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et félicite les femmes et les hommes qui œuvrent sans

relâche, souvent dans des conditions extrêmement dangereuses. J'éprouve à la fois fierté et humilité face au dévouement dont ils font preuve pour donner corps à la vision de l'Organisation d'un monde libéré de la menace des mines et autres restes explosifs de guerre, notamment les armes à sous-munitions, où individus et communautés pourraient vivre dans un environnement sûr et propice au développement, où les besoins des victimes de mines et de restes explosifs de guerre seraient satisfaits et où les survivants seraient pleinement intégrés dans leurs sociétés, à égalité avec les autres citoyens.

---